



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/52/L.2/Add.2  
13 octobre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-deuxième session  
Genève, 3-14 octobre 2005  
Point 6 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 3 au 14 octobre 2005

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

Orateurs:

Directrice de la Division du commerce international  
des biens et services, et des produits de base  
Directeur général de l'OMC  
République démocratique du Congo  
Commission européenne  
Égypte

Philippines  
Mexique  
États-Unis d'Amérique  
République de Corée  
Bénin

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mardi 18 octobre 2005** à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5656.

**EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT  
AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT  
UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

*(Point 6 de l'ordre du jour)*

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/52/8).

2. La **Directrice de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a dit que l'examen du point 6 de l'ordre du jour était l'occasion de faire le point sur l'évolution et les progrès du système commercial multilatéral, du Programme de travail de Doha et des activités en faveur du développement qui étaient prévues. Les États membres avaient constaté qu'un dialogue intergouvernemental franc et ouvert dans des conditions autres que des conditions de négociation était extrêmement utile pour avoir une vue d'ensemble des négociations, de leurs liens avec le développement et de diverses préoccupations thématiques et sectorielles. Dans un monde d'interdépendance économique globale, un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, non discriminatoire, prévisible et équitable, dont les résultats allaient dans le sens du développement, était un bien public que tous les pays devaient s'efforcer de préserver. Le multilatéralisme était la meilleure solution à la libéralisation et à la promotion du commerce, et aucun accord commercial régional ou bilatéral existant ne pouvait procurer les mêmes avantages, la même prévisibilité et la même sécurité qu'un système commercial multilatéral efficace et soucieux du développement. Dans le Consensus de São Paulo, il avait été demandé à la CNUCED de défendre et de préserver un tel système commercial multilatéral.

3. Le Cycle de Doha ne concernait pas ce qui se passerait au cours des quelques prochains mois, voire à la fin de 2006, qui en marquerait l'achèvement escompté. Il s'agissait de définir les règles d'un nouveau paradigme de commerce et de développement pour les 10 prochaines années environ, et l'enjeu pour les pays en développement était donc élevé. Doté des bons mécanismes, le système commercial pouvait apporter des gains d'efficacité et de bien-être, promouvoir la réalisation des OMD et ainsi changer la vie de millions de pauvres. Mais de la même façon,

les pays en développement jouaient désormais un rôle d'une importance sans précédent dans le Cycle de Doha. Lorsqu'on considérait leur contribution à la croissance du commerce mondial et leur part des exportations de biens et de services, ou leur transformation en nouveaux pôles et marchés de croissance de la demande, leur majorité à l'OMC ne se ramenait pas à une simple force numérique; il s'agissait de libérer leur potentiel actuel et futur au bénéfice de tous. Ils représentaient la nouvelle frontière du commerce international et de l'expansion économique mondiale.

4. Pour promouvoir les perspectives de commerce et de développement des pays en développement, il fallait que le Cycle de Doha aboutisse à un «pacte équitable» pour ces pays. Des progrès réguliers et des mesures de libéralisation étaient nécessaires dans les secteurs du commerce qui les intéressaient: agriculture; produits non agricoles; mouvement temporaire de personnes physiques fournissant des services et fourniture transfrontière de services; élimination ou réduction substantielle des obstacles à l'accès aux marchés et à l'entrée pour les produits et les services exportés par les pays en développement; élimination des subventions à l'exportation et de toutes les mesures de soutien faussant les échanges dans l'agriculture, y compris le coton; accès aux marchés en franchise et hors contingent pour tous les PMA et leurs produits; application d'un traitement spécial et différencié dans tous les domaines de négociation et constitution d'un ensemble valable de propositions en rapport avec différents accords; et règlement rapide et permanent concernant les ADPIC et la santé publique pour faciliter l'accès aux médicaments essentiels. Le succès du Cycle de Doha passait par un programme de coopération pour le développement favorable au commerce constituant un «Doha-plus». Il s'agirait d'aider les pays en développement à faire face aux coûts d'ajustement, et donc à mettre en place et à renforcer des infrastructures matérielles, sociales et commerciales, des capacités productives et leur compétitivité. Cette aide au commerce, outre l'aide au développement, était particulièrement utile pour les membres de l'OMC les plus faibles – PMA et autres pays ayant des besoins particuliers, y compris les petits pays économiquement vulnérables.

5. L'attachement de la CNUCED au système commercial multilatéral et sa volonté d'agir pour que ce système et les négociations commerciales internationales soient une contribution au développement resteraient sa mission centrale et sa vocation en matière de développement.

La CNUCED appliquait également une approche multipartite dans ses travaux, y compris avec l'OMC, sur de nombreuses questions en rapport avec le système commercial multilatéral.

6. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC marquerait une étape décisive dans l'application du programme de libéralisation du commerce, avec un ensemble appréciable, réalisable de mesures pour le développement; la note du secrétariat avançait quelques éléments d'un tel ensemble. Il était absolument impératif de parvenir à un accord sur des modalités, des décisions et des recommandations claires, mesurables et spécifiques dans les principaux domaines des négociations et du programme de travail à Genève avant la Conférence ministérielle. En outre, l'accent devait être mis sur l'obtention de résultats intéressant les pays en développement et pouvant avoir le plus grand impact possible sur la pauvreté. À cet égard, la note du secrétariat mettait en avant les éléments d'un nouveau «Plan Marshall» de la CNUCED pour le commerce en faveur des PMA, afin de promouvoir le commerce et le développement et la réalisation des OMD.

7. Le **Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** a dit qu'il considérait le développement comme une question horizontale qui devrait être intégrée dans tous les aspects des négociations à l'OMC. L'accent devait être mis sur la plus large contribution possible au développement dans chaque secteur et pour l'ensemble des négociations. Reconnaissant que les pays en développement représentaient plus de 75 % des membres de l'OMC et jouaient un rôle central dans toutes les négociations commerciales à l'OMC, le Programme de Doha pour le développement avait placé le développement au cœur du nouveau Cycle de négociations.

8. Le commerce et la politique commerciale étaient devenus des outils d'une importance fondamentale dans la lutte contre la pauvreté et pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Le commerce et le développement – même avec différentes conceptions du développement – étaient de plus en plus considérés comme inextricablement liés. Plus de 70 % des incidences sur le développement des négociations viendraient de différents domaines, dont l'agriculture, les services et l'accès aux marchés des produits non agricoles. Les résultats devraient dûment refléter les préoccupations des pays en développement concernant la contribution au développement du Programme de Doha.

9. Concernant l'agriculture, la décision d'éliminer les subventions aux exportations contribuerait sensiblement à réduire les actuelles distorsions du commerce mondial. Toutefois, les membres devaient encore s'entendre sur une date réaliste pour l'élimination de ces subventions, ainsi que sur des chiffres concrets pour réduire le soutien agricole ayant des effets de distorsion et sur un ensemble de mesures tout aussi ambitieuses pour améliorer l'accès aux marchés en faveur des pays en développement. Pour ce qui était du coton, si une partie du problème relevait de l'OMC et serait abordée dans le cadre des négociations sur l'agriculture, une autre partie avait trait à l'application par les États-Unis de la récente décision prise par le Groupe spécial. Entre-temps, les donateurs bilatéraux et multilatéraux devaient d'urgence redoubler d'efforts pour trouver une solution à ce problème.

10. Concernant les négociations sur l'accès aux marchés des produits non agricoles, il s'agissait de trouver une formule efficace, transparente et équitable, prévoyant l'application d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement. Il était dans l'intérêt des pays en développement que l'accès aux marchés soit élargi, y compris par le biais de réductions des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits pouvant favoriser une plus forte production de valeur ajoutée dans ces pays.

11. L'application d'un traitement spécial et différencié revêtait une importance fondamentale pour les pays en développement. Le Directeur général a reconnu la nécessité de renforcer autant que possible l'application des dispositions existantes et il s'est engagé à ne ménager aucun effort pour obtenir un résultat crédible à la Conférence de Hong Kong. Toutefois, les pays en développement et les pays les moins avancés devaient eux aussi redoubler d'efforts pour que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié soient «précises, effectives et opérationnelles».

12. La plus grande attention devait être accordée aux PMA de façon que ces pays tirent le plus grand profit du Cycle de négociations et que leurs problèmes d'ajustement soient réduits au minimum. Si une certaine flexibilité leur avait été accordée en matière d'engagements et si des progrès considérables avaient été faits pour améliorer leur accès aux marchés des pays développés, les effets positifs de l'ouverture des marchés n'avaient rien d'automatique. Le Directeur général a souligné la nécessité d'apporter une assistance aux pays en développement et en particulier aux PMA pour renforcer leurs capacités productives, accroître l'efficacité

commerciale et résoudre les problèmes commerciaux pratiques, de façon que ces pays puissent tirer parti de l'amélioration de l'accès aux marchés dans le cadre du système commercial multilatéral. Il s'est félicité de l'approbation de l'initiative «De l'aide pour le commerce» par le Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale, en espérant que, d'ici la Conférence de Hong Kong, un consensus pourrait se former sur les moyens de renforcer le Cadre intégré en faveur des PMA, notamment par un accroissement des ressources correspondantes.

13. Il était de plus en plus reconnu qu'une partie des progrès à accomplir pour réaliser le Programme de Doha pour le développement devait se faire en dehors de l'OMC, et le soutien actif d'organisations partenaires telles que la CNUCED était nécessaire pour renforcer la capacité des pays en développement de tirer parti de l'ouverture des marchés ou pour s'y adapter. La coopération avec la CNUCED pourrait englober une aide aux pays en développement pour les négociations, notamment pour ce qui était du traitement spécial et différencié et de la marge d'action, des préférences commerciales et de leur meilleure utilisation grâce à une amélioration des règles d'origine, ainsi que de la mise en œuvre de l'initiative «De l'aide pour le commerce», qui ne devrait pas se substituer à l'accès aux marchés.

14. L'accès aux marchés était une question qui se posait non seulement dans une optique Nord-Sud, mais aussi dans une perspective Sud-Sud, car les pays en développement représentaient une part très appréciable du commerce mondial et participaient comme jamais auparavant aux négociations commerciales multilatérales. Des possibilités existaient d'accroître sensiblement les échanges commerciaux entre pays en développement dans leur ensemble, à la fois au sein des régions et entre les régions, grâce à une coopération Sud-Sud renforcée et aux actuelles négociations relatives au SGPC (Système global de préférences commerciales entre pays en développement).

15. La réalisation du Programme de Doha nécessiterait la participation active et constructive de tous les membres de l'OMC. Il était important de parvenir à un résultat équilibré répondant aux aspirations de tous. L'occasion de mettre en place un système commercial multilatéral favorable au développement ne devait pas être perdue, car la Conférence de Hong Kong serait non pas une simple étape de bilan des négociations, mais la meilleure occasion de conduire le Cycle de Doha à une conclusion positive fin 2006. Un échec signifierait la perte d'une occasion unique de rééquilibrer le système commercial mondial dans l'intérêt des pays en développement.

16. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné l'importance du multilatéralisme et du Programme de travail de Doha. Le moment était venu pour les membres de l'OMC de manifester leur volonté politique d'assurer le succès de ce programme de travail. Malgré le dépassement de plusieurs dates-butoir, le Groupe des 77 restait prudemment optimiste quant aux possibilités de réaliser un travail productif au cours des prochains mois afin d'obtenir un résultat positif à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong et la conclusion en 2006 des négociations.

17. Pour réaliser les objectifs d'une contribution au développement inscrits dans le Consensus de São Paulo, les négociations commerciales devaient être replacées dans le plus large contexte d'une vision partagée du développement et d'une politique commerciale internationale reposant sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et axée sur la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015 grâce, par exemple, à la concrétisation dans les pays d'une marge d'action nationale en matière de politique économique, à l'innovation institutionnelle et à l'investissement dans le capital humain et les infrastructures pour le développement.

18. Malgré son importance pour le développement, l'APD ne pouvait remplacer le commerce. Les gains provenant du commerce contribuaient au revenu et au changement social, ce qui réduisait des éléments négatifs tels que la pauvreté. Ces gains n'étaient possibles que si des mécanismes d'ajustement appropriés étaient prévus *ex ante* dans le système commercial.

19. Le Groupe des 77 et la Chine soulignaient la nécessité pour les pays en développement de disposer d'une marge d'action légitime leur permettant de poursuivre leurs stratégies de développement, y compris à travers la mise en œuvre concrète d'un traitement spécial et différencié, une réciprocité partielle et une libéralisation progressive.

20. Pour ce qui était des domaines spécifiques du Programme de travail de Doha, il serait particulièrement important de trouver des solutions amiables sur les questions de mise en œuvre ainsi que sur celles concernant le traitement spécial et différencié. Pour ce qui était de l'agriculture, une attention spéciale devait être accordée aux produits tropicaux, aux produits sensibles, aux produits spéciaux, au mécanisme spécial de sauvegarde et aux moyens de rendre les mesures de la catégorie verte plus favorables au développement. La possibilité pour les pays développés de désigner des produits sensibles ne devait pas conduire à l'exclusion de produits

exportés par les pays en développement et les PMA du processus de libéralisation. Concernant l'accès aux marchés des produits non agricoles, le Groupe favorisait la recherche d'une formule tenant compte des préoccupations en rapport avec le développement, telle qu'une politique tarifaire considérée comme un instrument au service du développement. La libéralisation sectorielle devrait rester facultative, et les obstacles non tarifaires sur tous les marchés devaient faire l'objet de discussions. Concernant les services, il était important d'obtenir des engagements valables en matière d'accès aux marchés dans les secteurs intéressant le commerce d'exportation des pays en développement, ainsi que pour les modes 1 et 4. Pour ce qui était de la facilitation du commerce, les modalités contenues dans l'ensemble de résultats de juillet devaient être pleinement respectées. Les préoccupations des pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest devaient aussi être d'urgence abordées. Concernant les textiles, il fallait examiner les propositions relatives à une aide à l'ajustement après l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements à apporter aux pays touchés, en particulier aux petits producteurs.

21. Un mécanisme d'ajustement adéquat devrait être prévu dans le système commercial multilatéral *ex ante* pour répondre aux besoins des membres les plus pauvres concernant soit une compensation de leurs pertes en raison de l'effritement des préférences, soit la réalisation des ajustements structurels rendus nécessaires par la libéralisation du commerce. Les schémas de préférence SGP avaient prouvé leur utilité, et les pays appliquant ces schémas devraient envisager de les élargir et de les améliorer. Enfin, le Groupe remerciait le secrétariat de la qualité de son assistance technique et de ses programmes de renforcement des capacités.

22. Le représentant de la **Commission européenne**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion, Bulgarie et Roumanie**, a dit que la note du secrétariat contenait des suggestions qui ne pouvaient que stimuler la réflexion des décideurs et des négociateurs. Il a rappelé que l'Union européenne tenait vivement à ce que le Programme de Doha pour le développement donne des résultats qui constitueraient effectivement une forte contribution à un développement durable des membres de l'OMC. Toutefois, ce n'était qu'à la fin du processus – lorsque les acteurs économiques du monde réel des affaires prennent la décision de produire, d'acheter et de vendre des biens et services – que l'on connaîtrait toutes les ramifications du cycle de négociations. Les effets positifs complets découleraient des négociations sur l'accès aux marchés et des règles correspondantes, et il faudrait qu'il y ait une réponse effective aux intérêts



«offensifs» en la matière de tous les pays. La dimension du développement devait rester un thème crucial et prépondérant de l'ensemble des négociations et des négociations dans chaque domaine.

23. D'autres questions en négociation au titre du Programme de Doha pour le développement et du programme de travail ordinaire de l'OMC ayant des incidences sur le développement comprenaient des préoccupations plus «défensives» des pays en développement, par exemple les demandes d'application d'un traitement spécial et différencié sous la forme d'une diminution ou de l'élimination des obligations par rapport aux pays développés, ou la demande à l'effet que les négociations traitent effectivement de questions telles que l'effritement des préférences ou la perte de recettes tarifaires. L'objectif de la Conférence de Hong Kong restait des «modalités intégrales» pour l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles. Cela signifiait obtenir des chiffres clairs pour la réduction des obstacles à l'accès aux marchés et la diminution du soutien interne, ainsi que l'élimination progressive des subventions à l'exportation. Les négociations avaient pris quelque retard, mais les travaux intensifs en cours permettraient de rattraper ce retard. La Commission européenne entendait faire progresser les négociations et espérait obtenir une attitude positive de la part des autres partenaires à la négociation. Toutefois, on ne pouvait espérer que les ministres puissent tout régler eux-mêmes à Hong Kong.

24. Pour que les aspects relatifs au développement, y compris un traitement spécial et différencié approprié, soient effectivement intégrés dans chacun des grands thèmes de la négociation – agriculture, accès aux marchés des produits non agricoles, services et facilitation du commerce – les pays développés devaient faire plus en matière d'ouverture des marchés que les pays en développement, comme cela avait déjà été confirmé dans l'ensemble de mesures adoptées en juillet, et rien ne devait être demandé aux PMA. Dans le même temps, un résultat favorable au développement exigeait que les pays en développement eux-mêmes acceptent un niveau approprié d'engagements en matière d'accès et de disciplines dans les domaines réglementés. Quatre grandes questions étaient essentielles pour que des progrès soient obtenus à Hong Kong: accès aux marchés en franchise/hors contingent pour les pays les moins avancés; accord sur des propositions spécifiques de traitement spécial et différencié, en particulier les propositions présentées par les PMA, et sur l'ensemble des questions de mise en œuvre; intensification de l'assistance et du renforcement des capacités liées au commerce; et application

du principe selon lequel les engagements en matière d'accès aux marchés des pays en développement devraient mieux tenir compte des niveaux individuels de développement. Les questions relatives aux ADPIC et à la santé publique pourraient être abordées avant la réunion des ministres à Hong Kong. Le représentant a souligné l'importance de passer des déclarations politiques à l'action. Enfin, la reconnaissance de la dimension du développement dépendait d'une réponse plus multidimensionnelle et mieux nuancée aux besoins réels des pays en développement et des PMA en matière de participation au commerce international. En dernière analyse, le système commercial multilatéral offrait des perspectives, mais ne garantissait pas de résultats.

25. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que le récent Sommet mondial, le rapport de la Commission pour l'Afrique et le Sommet du G-8 à Gleneagles étaient autant d'efforts importants s'inscrivant dans un large mouvement de solidarité en matière de développement qui devaient être transformés en résultats tangibles. Le commerce jouait un rôle essentiel dans le processus de développement de l'Afrique, et celle-ci escomptait un résultat des négociations de Doha allant dans le sens du développement qui aiderait à briser le cercle vicieux de la marginalisation de l'Afrique. Le Groupe africain comptait sur des décisions fondamentales concernant l'agriculture, l'accès aux marchés des produits non agricoles et d'autres aspects du Programme de travail de Doha devant être abordés à la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong.

26. Il fallait accorder une attention toute particulière aux difficultés uniques auxquelles se heurtait le développement en Afrique. Le temps était venu de mettre en place un «pacte équitable pour l'Afrique», englobant des règles commerciales et des résultats propres à renforcer la production, la capacité commerciale et la compétitivité de l'Afrique, lui garantissant un véritable accès aux marchés et répondant à ses préoccupations propres en matière de commerce et de développement. Le Groupe africain était d'avis d'adopter à l'égard des négociations commerciales une approche fondée sur les objectifs de développement du Millénaire et sur le Consensus de São Paulo, en privilégiant les pratiques loyales, l'équité et la solidarité aux fins du développement. Il fallait accorder plus d'importance aux questions suivantes: amélioration de l'accès aux marchés pour les produits ou services dont l'exportation présentait de l'intérêt pour l'Afrique, en particulier les produits agricoles, les articles manufacturés incorporant beaucoup

de main-d'œuvre et les services fournis selon le mode 4; suppression immédiate du soutien accordé aux producteurs de coton dans les pays développés, qui entraînait des effets de distorsion des échanges; élimination dans des délais fixés et pour une date crédible des subventions à l'exportation; attention accrue à la marge de manœuvre politique à réserver aux pays africains; et garantie d'un traitement spécial et différencié opérationnel dans tous les domaines de négociation.

27. L'agriculture restait le secteur le plus important dans la plupart des pays en développement, notamment africains, et un progrès en ce domaine déterminerait le résultat de la Conférence ministérielle. Il fallait se préoccuper de l'effritement des préférences et des difficultés que rencontraient les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et les PMA. La question du coton était importante du point de vue de la production comme des exportations, et les négociations dans ce secteur devaient porter sur toutes les politiques qui entraînaient des distorsions des échanges. Il était urgent d'assurer la cohérence entre les aspects relatifs au commerce et au développement de l'initiative en faveur du coton. Pour ce qui était de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, le Groupe s'attachait essentiellement à la formule, aux flexibilités et aux lignes tarifaires consolidées. Il fallait veiller à ce que les négociations ménagent aux pays intéressés une marge de manœuvre et portent sur l'effritement des préférences, le développement industriel et la protection des industries naissantes de l'Afrique à laquelle pouvait contribuer l'application des principes de la réciprocité partielle et du traitement spécial et différencié. Les obstacles non tarifaires devaient aussi retenir l'attention. S'agissant des services, la plupart des pays africains étaient réduits à l'impuissance en raison des contraintes liées à l'offre que venaient aggraver les mesures rigoureuses prises par les pays hôtes. Il était nécessaire de beaucoup améliorer l'accès aux marchés, en particulier selon le mode 4, de mener à bien rapidement l'exercice d'évaluation, d'intensifier les travaux dans le domaine de l'élaboration des règles et d'accroître en la ciblant l'assistance technique pour contribuer à une participation efficace. Les pays africains reconnaissaient les avantages potentiels de la facilitation du commerce et soulignaient la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié opérationnel et de ménager une marge de manœuvre, ainsi que de soutenir les efforts régionaux entre pays africains. Les approches complémentaires récemment adoptées étaient sources de préoccupation, car elles renverseraient la logique et l'esprit de l'AGCS ainsi que

les lignes directrices pour les négociations, ce qui entraînerait une perte appréciable des flexibilités «incorporées» pour les pays en développement.

28. S'agissant des questions de développement, il fallait s'attacher de toute urgence à achever l'examen en cours de toutes les propositions axées sur des accords particuliers qui avaient acquis une certaine convergence. Les besoins et préoccupations de l'Afrique en matière de développement, qui avaient trait au renforcement de l'assistance technique, à la sécurité alimentaire, au développement rural, à la subsistance, aux préférences, aux produits de base et aux importations nettes de denrées alimentaires, devaient être pris en compte dans les négociations. Les pays africains avaient montré beaucoup de flexibilité et de pragmatisme, et leurs partenaires devaient en faire autant. Les efforts de libéralisation de l'Afrique devaient être pris en compte dans les négociations.

29. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que le débat du Conseil se déroulait à un moment important, et que le vaste mandat de la CNUCED était particulièrement significatif dans le contexte des deux défis qu'il fallait relever: faire progresser le programme pour le développement tout en garantissant que l'aspect développement soit pleinement intégré, de manière significative, dans les négociations en cours à l'OMC. L'ensemble de résultats de juillet avait été un pas dans la bonne direction, mais il restait encore beaucoup à faire pour obtenir des résultats tangibles.

30. Le commerce ne devait pas être une fin en lui-même, mais un moyen au service du développement et de la réduction de la pauvreté. Les progrès réalisés dans système commercial multilatéral devaient donc être inextricablement liés aux progrès dans la poursuite des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs de développement du Millénaire. Les pays en développement devaient disposer de la marge de manœuvre requise pour utiliser les instruments nécessaires à la poursuite de leurs objectifs de développement, mais cela ne voulait pas dire qu'ils utiliseraient cette marge de manœuvre pour se soustraire aux engagements qu'ils avaient pris. Au contraire, les pays en développement avaient souligné à de nombreuses reprises, par exemple, leur engagement à l'égard d'une meilleure conduite des affaires publiques, mais, de son côté, la communauté internationale n'avait pas pris les mesures nécessaires pour rendre opérationnel l'engagement d'instaurer un environnement international favorable et porteur.

31. Il était important d'assurer la cohérence entre les objectifs nationaux de développement des pays en développement et les objectifs des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales, ainsi que de faire en sorte que les dispositions prévoyant un traitement spécial et différencié ne passent pas au second plan dans la poursuite d'autres initiatives. Les problèmes de capacité des pays en développement étaient souvent cause d'une insuffisante cohérence entre négociations multilatérales, régionales et bilatérales. Les travaux directifs accomplis par la CNUCED dans ce domaine étaient un utile moyen de remédier à cette difficulté. Il fallait rendre opérationnels le principe du traitement spécial et différencié ainsi que celui de la réciprocité partielle. À cet égard, le Groupe asiatique se félicitait de l'observation du secrétariat selon laquelle il fallait voir dans la notion de traitement spécial et différencié un instrument dynamique de «rattrapage» en termes de commerce et de développement ainsi que d'intégration bénéfique dans le système commercial international.

32. S'agissant des négociations menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, l'agriculture, les services et la facilitation du commerce étaient les principales préoccupations du Groupe, du point de vue des intérêts à la fois offensifs et défensifs. S'agissant, en particulier, de l'agriculture et de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il fallait réaffirmer l'importance d'une formule et d'une approche permettant d'aboutir à un résultat équilibré et équitable. Il fallait, par ailleurs, accorder une attention particulière aux notions de produits spéciaux et de mécanisme de sauvegarde spéciale. La fixation d'une date limite crédible pour l'élimination des subventions à l'exportation jouerait aussi un rôle central pour la réussite des négociations. S'agissant des services, de nombreux pays en développement avaient entrepris dans ce secteur une libéralisation compatible avec le niveau de leur développement et de leur infrastructure, mais il fallait que les pays développés partenaires prennent des engagements significatifs en matière d'accès aux marchés dans les secteurs dont l'exportation présentait de l'intérêt pour les pays en développement, notamment la construction, le tourisme, les TIC et les services liés à l'informatique, ainsi qu'un certain nombre de services professionnels. Les asymétries résultant du Cycle d'Uruguay pour ce qui était des engagements relatifs au mode 4 devaient être corrigées. Des engagements significatifs du point de vue commercial dans le présent cycle de négociations permettraient de juger si oui ou non le développement était au cœur du Programme de travail de Doha.

33. En ce qui concerne la facilitation du commerce, de nombreuses propositions initiales avaient été présentées, mais les modalités convenues dans l'ensemble de résultats de juillet devaient être pleinement respectées, en particulier en ce qui concernait les fonds d'investissement et le soutien à l'ajustement qui aideraient les pays en développement à supporter le coût de mise en œuvre de toutes obligations. S'agissant des textiles, la fin du régime instauré par l'Accord sur les textiles et les vêtements pouvait avoir de graves répercussions pour certains pays, et une assistance serait nécessaire pour les aider à s'y adapter. S'agissant du Système généralisé de préférences (SGP), les schémas présentaient des avantages pour les pays en développement, notamment les PMA, mais la libéralisation multilatérale restait l'option à privilégier. Soixante et un pour cent des produits exportés des PMA à destination des pays de la Quadrilatérale devaient acquitter des droits NPF, soit parce qu'ils étaient exclus des schémas préférentiels, soit parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions voulues pour bénéficier d'un traitement préférentiel ou en raison de la complexité des schémas. Les pays donneurs de préférences devaient envisager des mesures correctives, et ne pas imposer de conditionnalités bilatérales qui risquaient d'être contre-productives.

34. Le représentant du **Mexique**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a souligné l'importance du Conseil, lieu de discussions fructueuses où les membres pouvaient rechercher le consensus nécessaire pour soutenir les négociations menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement pendant la période qui restait à courir jusqu'à la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, et pouvaient évaluer aussi les résultats du Sommet consacré aux objectifs de développement du Millénaire. Il a souligné l'attachement de son groupe au Consensus de São Paulo et à un système commercial international non discriminatoire et prévisible, favorable à la croissance économique et au développement ainsi qu'à la réduction de la pauvreté.

35. Son groupe était convaincu qu'il était possible de mener à bien les négociations dans le cadre du Programme de Doha avant la fin de 2006. Il priait instamment ses partenaires commerciaux de mettre les objectifs de développement des pays en développement au cœur des négociations et de prendre les engagements nécessaires à cette fin. Des négociations réussies sur l'agriculture et des projets tangibles à l'égard des trois principaux piliers étaient d'une importance première, à savoir: améliorations substantielles de l'accès aux marchés, réduction

et démantèlement progressif de toutes les formes de subventions à l'exportation et réductions appréciables des mesures de soutien interne conformément aux grandes lignes de l'ensemble de résultats de juillet. En ce qui concernait les biens industriels, toutes les lignes tarifaires devaient être consolidées, et la formule non linéaire permettait des réductions tarifaires ligne par ligne, ménageant ainsi aux pays en développement plus de flexibilité. Le Groupe latino-américain et caraïbe ne pouvait pas accepter une approche sectorielle imposée. De substantielles améliorations quant aux offres relatives aux services et aux modes de fourniture, en particulier le mode 4, seraient indispensables à l'aboutissement du Programme de travail de Doha.

36. Le Groupe latino-américain et caraïbe était conscient du rôle décisif joué par la CNUCED et de l'importance centrale de l'assistance technique et des programmes de services consultatifs et de formation qu'elle mettait en œuvre pour l'amélioration des capacités de négociation des pays en développement. Il se félicitait des contributions financières des donateurs en faveur de projets d'assistance technique.

37. La représentante des **États-Unis d'Amérique** s'est félicitée de l'examen par le Conseil des progrès réalisés dans le cadre de l'OMC en ce qui concernait le Programme de Doha pour le développement. De récentes analyses effectuées par la CNUCED et par l'OMC avaient bien montré que de sérieux efforts étaient en cours dans tous les secteurs des négociations pour garantir que l'accent soit mis en priorité sur la dimension du développement et sur les moyens d'ouvrir de réelles possibilités pour tous les membres. Il était, de façon générale, nécessaire d'accélérer le rythme des négociations. L'expression «cycle du développement» pouvait avoir un sens différent pour différentes personnes. Il n'y avait pas de solutions magiques, applicables à tous, mais seulement des solutions qui devaient être négociées entre pays développés et pays en développement, et entre pays en développement.

38. Presque toutes les délégations estimaient que le résultat qui pourrait comporter le plus d'avantages du point de vue du développement serait l'élargissement de l'accès aux marchés, dans les pays développés comme dans les pays en développement, pour les produits et services dont l'exportation présentait de l'intérêt pour les pays en développement. Les principes du traitement spécial et différencié et de la réciprocité partielle étaient certes des principes importants, mais ils comportaient aussi des coûts du point de vue de l'accès aux marchés. On ne pouvait s'attendre à des avantages significatifs en se soustrayant aux règles de l'OMC. Les pays

en développement avaient de plus en plus tendance à considérer leurs intérêts offensifs plutôt que défensifs. Dans les domaines de l'agriculture, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et des services, il était indispensable de trouver un juste équilibre entre avantages et flexibilités, car c'était le seul moyen d'actualiser tout le potentiel de développement du cycle de négociations. Cela exigerait des négociations intensives, mais il apparaissait à l'évidence que les compétences des pays en développement en matière de négociation s'étaient beaucoup améliorées, et que tous les membres étaient pleinement engagés. La facilitation du commerce était un excellent exemple d'un domaine dans lequel les pays développés et les pays en développement établissaient et présentaient conjointement des propositions portant sur des questions décisives, et où une solution où il n'y avait que des gagnants était possible. On avait consacré des travaux plus intenses aux questions relatives au traitement spécial et différencié, en s'attachant aux propositions présentées par le Groupe des PMA, et les propositions du Groupe africain étaient aussi en cours d'examen. La question de l'effritement des préférences devait être examinée, soit à l'OMC, soit dans une autre institution multilatérale. À cet égard, les récentes réunions de la Banque mondiale et du FMI consacrées à l'initiative «De l'aide pour le commerce» étaient soutenues sans réserve par les États-Unis. Enfin, l'intervenante a insisté sur la détermination des États-Unis de poursuivre leur assistance technique liée au commerce.

39. Le représentant de la **République de Corée** a dit qu'un système commercial multilatéral renforcé était indispensable pour permettre à la fois aux pays développés et aux pays en développement d'en retirer tous les avantages, et que tous les pays avaient donc intérêt à ce que le Programme de Doha pour le développement soit couronné de succès. Toutefois, depuis juillet, les choses n'avaient pas progressé comme on s'y était attendu, et la Conférence ministérielle de l'OMC qui devait se tenir à Hong Kong représentait une chance unique de contribuer au succès du cycle de négociations. Tous les participants devaient maintenant redoubler d'efforts. En ce qui concernait l'agriculture, qui était l'un des domaines où les négociations avaient le plus de chances d'aboutir à un résultat favorable au développement, la République de Corée s'était lancée dans un ambitieux processus de restructuration interne; les membres devaient s'abstenir de présenter dans le cadre de l'OMC des demandes extrêmes, afin qu'il soit possible de trouver un équilibre entre les intérêts des pays importateurs et ceux des pays exportateurs. En ce qui concernait l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les pays en développement avaient tout à gagner à des progrès en ce domaine, en raison des échanges qu'ils faisaient entre eux.



L'intervenant s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès enregistrés dans les négociations relatives aux services et par la médiocre qualité des offres. Pour donner une impulsion à ces négociations, son pays avait proposé une approche complémentaire, la recherche d'un objectif multilatéral quantitatif pour la libéralisation des services, dans l'espoir que cela aiderait les membres à prendre de nouveaux engagements. Un résultat significatif en matière de règles serait aussi très important pour le succès. La plus grande victoire que le cycle de négociations pourrait remporter serait de parvenir à un résultat équilibré, et la recherche d'un jeu à somme positive serait l'approche la plus constructive. Le principe du traitement spécial et différencié et la perspective du développement devaient être inclus dans l'ensemble des négociations, mais il ne fallait pas les confondre avec la prolifération d'exceptions, laquelle entraînait des distorsions. La CNUCED devait poursuivre les travaux qu'elle consacrait à la recherche de consensus, à l'analyse des politiques et au renforcement des capacités.

40. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que si les négociations débouchaient sur d'importantes initiatives en matière de développement cela contribuerait au développement, à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. À Cancún, l'échec des négociations avait été dû, en partie, à l'absence de dialogue entre pays développés et pays en développement, qui avait entraîné une mauvaise perception des intérêts des pays en développement. À cet égard, il y avait lieu de rechercher les voies et les stratégies qui permettraient aux pays en développement de tirer parti de l'expansion rapide du commerce mondial, et d'accorder une attention toute particulière au traitement spécial et différencié dans les secteurs présentant de l'importance pour les pays en développement, tels que l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

41. Une instance multilatérale restait le cadre idéal pour les pays en développement puisqu'elle était une garantie de transparence et de non-discrimination. Le régionalisme, quant à lui, pouvait constituer un laboratoire d'échange et d'apprentissage des règles et pratiques de la négociation et du commerce. Il fallait donc veiller à ce que régionalisme et multilatéralisme ne soient pas contradictoires.

42. L'élimination du soutien interne et la réduction des subventions à l'exportation dans l'agriculture restaient des priorités. L'accord-cadre de juillet, en définissant des lignes directrices pour les modalités des futures négociations, avait donné un nouveau départ au processus

de Doha. Pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire – réduire la pauvreté et promouvoir le développement – tous les marchés devaient être ouverts à tous les produits en provenance des PMA, et des fonds spéciaux devaient être créés en faveur de microcrédits et de microprojets, de manière à diversifier la production des PMA.

43. Les politiques commerciales et les politiques de développement devaient être cohérentes, et les règles et principes régissant le commerce international devaient être renforcés pour faciliter l'accès aux marchés et éliminer le soutien de la production et les subventions à l'exportation concernant les produits pour lesquels les PMA avaient un avantage comparatif. Des règles, principes et mécanismes souples devaient être mis en place pour prendre en compte la situation et les besoins spécifiques des pays en développement, en particulier des PMA, dont l'économie souffrait de contraintes et de handicaps. Il faudrait faire porter les efforts sur le développement de la capacité de production, de la capacité d'offre et de la diversification des exportations. Une assistance technique devait être accordée aux pays en développement, aux PMA en particulier, pour leur permettre d'atteindre ces objectifs, notamment par le renforcement du Cadre intégré. Les PMA ont aussi lancé un appel aux donateurs pour qu'ils intensifient leur appui technique et financier aux programmes d'assistance technique de la CNUCED en faveur des PMA.

-----